

SIIS D'ERVAUVILLE -BAZOUCHES SUR LE BETZ
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 MAI 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CS : 12

En exercice : 12

Présents : 09

date de convocation : 02 mai 2019

date d'affichage : 10 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le neuf mai à vingt heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 02 mai 2019 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques HUC, Président.

Étaient présents : Michaël BRANGER, Karine CALLY, Anne-Sophie CARBONNELLE, Arnaud CHARTON, Vanessa DEL MORAL, Jérôme MACHIN, Patrick ORTH, Dominique VENIANT

Excusé et représenté : Guy VAUDIN

Absents : Thierry DUPUIS, Patricia BROCHET, Nathalie VOLPI

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 20h.

Le procès-verbal du 25 mars 2019 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Autorisation d'ester en justice - Délégation au Président

Vu les articles L 2122-22, 11° et 16°, et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en vue d'une bonne administration des intérêts du SIIS, une délégation générale du pouvoir d'ester en justice au profit du Président est possible ;

Considérant que cette délégation peut s'appliquer systématiquement au cas où le SIIS est demandeur ou est amené à assurer sa défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;

Considérant l'opportunité de déléguer alors la fixation des rémunérations et la possibilité de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DONNE à l'unanimité pouvoir au Président d'ester en justice :

- ❖ en défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation
- ❖ en demande devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation

DONNE à l'unanimité pouvoir au Président :

- ❖ de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

PRECISE que le Président rendra compte au Conseil Syndical le plus proche des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de ces délégations en application de l'article L 2122-23 du C.G.C.T.

II – Décision Modificative

Considérant les besoins supplémentaires au chapitre 21,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder aux virements et ouvertures de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

DEPENSES

21312 Bâtiments scolaires	+ 35 000 €
2313 Constructions	- 35 000 €

III – Questions diverses

1/ Situation du SIIS

Le Président informe le Conseil que le Préfet a donc pris un arrêté en date du 18 avril 2019 actant la sortie de la commune de Bazoches du SIIS à la date du 05 juillet 2019.

A la réception de cet arrêté, il a été décidé par le bureau d'intenter des recours.

Un premier recours, hiérarchique, en date du 23 avril 2019, auprès de Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales comme indiqué dans l'arrêté du Préfet.

Un second recours, contentieux, en date du 06 mai 2019, auprès du Tribunal Administratif d'Orléans qui a pour but d'annuler cet arrêté. En parallèle de ce recours en annulation, un référé suspension a été déposé à la même date afin d'obtenir la suspension des effets de l'arrêté. La réponse est attendue pour mi-juin.

Si ce référé suspension est accordé, le SIIS continuera de fonctionner à 4 communes jusqu'au jugement sur le fond au TA dont la procédure peut durer entre 18 mois et 2 ans.

Si ce référé suspension n'est pas accordé, le SIIS se retrouvera donc à 3 communes.

Dans cette hypothèse, on a déjà commencé à travailler sur l'organisation d'un regroupement à 3 communes pour la rentrée de septembre 2019.

Il y aura donc à la rentrée :

- 2 classes à Ervauville : PSM / MSM / GSM et GSM / CP
- 2 classes à Rozoy : CE1 / CE2 et CM1 / CM2
- 1 cantine à Ervauville
- 1 cantine à Rozoy
- 1 garderie à Ervauville pour l'accueil du matin et du soir
- Transport scolaire

M. Charton demande où en est le projet de construction d'un bâtiment pour la garderie et le centre de loisirs. Le Président lui répond que nous n'avons obtenu aucune subvention pour notre projet donc ce dernier est reporté.

Pour autant, le Président précise que la 3CBO ouvrira pour la rentrée de septembre 2019, à Ervauville, un centre de loisirs pour le mercredi, qui fonctionnera toute la journée avec cantine.

2/ Réunion d'information pour les parents d'élèves

Le Président informe le Conseil que le vendredi 10 mai aura lieu une réunion d'information pour les parents d'élèves des 3 communes, à 19h, à la salle polyvalente de Rozoy.

M. Orth souhaiterait que tous les délégués soient présents à cette réunion.

3/ Recours contentieux

M. Charton se demande s'il ne serait pas dangereux d'attaquer l'arrêté du Préfet dans la mesure où les communes ont fait des demandes de DETR et qu'elles risquent d'être pénalisées.

Le Président lui répond que pour la DETR, c'est une commission qui se réunit pour décider de l'attribution de celle-ci et pas le Préfet seul. Donc il n'y aura pas de conséquence pour les communes.

M. Charton demande s'il y a une chance que le recours aboutisse.

Le Président lui répond qu'on ne peut pas savoir.

4/ Projet numérique ENIR

Mme Carbonnelle en a assez d'entendre que M. Dupuis se vante d'être une commune pilote retenue par l'État pour la mise en place d'une école numérique.

Ce projet d'école numérique est géré depuis le début par le SIIS et non pas par la commune de Bazoches.

Ce dossier a d'ailleurs été évoqué lors de la séance du 20 septembre 2018.

M. Dupuis n'a jamais suivi le dossier car n'a assisté à aucune des réunions de travail.

Ce projet consiste donc en l'équipement des 3 écoles de matériels numériques tels que vidéo projecteur, tableau numérique, ordinateur portable.

Suite à l'accord des subventions, deux entreprises ont été retenues et doivent venir sur place pour finaliser le dossier.

Si la commune de Bazoches devait quitter le SIIS, l'école de cette commune ne serait pas équipée.

5/ Réalisations du SIIS

Mme Carbonnelle est choquée d'entendre que le SIIS ne fait rien si ce n'est changer de prestataire de restauration.

MM. Huc et Orth rappellent tout ce que le SIIS a réalisé depuis le début du mandat :

- ❖ Changement fenêtres classe PSM
- ❖ Peinture préau et vestiaire école Ervauville
- ❖ Réfection de la toiture école Bazoches
- ❖ Intervenant musique pour les maternelles
- ❖ Pose de protection contre la chaleur sur baies vitrées de la cantine
- ❖ Changement de prestataire de restauration
- ❖ Mise aux normes toilettes école Ervauville
- ❖ Car scolaire à disposition pour les sorties scolaires depuis le passage à la semaine de 4 jours
- ❖ Plateau de sport et récréation à Rozoy clôturé
- ❖ Pose d'un lave-vaisselle à la cantine de Rozoy
- ❖ Calculatrices offertes aux CM2 pour leur entrée en 6^{ème}
- ❖ Livres de prix en fin d'année
- ❖ Spectacle de Noël
- ❖ École numérique pour la rentrée de septembre 2019

6/ Impayés cantine

M. Orth souhaite savoir où on en est dans les impayés de cantine.

Le Président lui répond qu'une famille a quitté le regroupement en laissant une somme impayée très importante.

Pour d'autres familles, des courriers sont partis afin de les relancer.

7/ Bibliothèque

M. Orth informe le Conseil que les écoles ont été équipées de livres pour les bibliothèques.

La séance est levée à 20 heures 45

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Michaël BRANGER	Patricia BROCHET	Karine CALLY	Anne-Sophie CARBONNELLE
Arnaud CHARTON	Vanessa DEL MORAL	Thierry DUPUIS	Jacques HUC
Patrick ORTH	Jérôme MACHIN	Dominique VENIANT	Nathalie VOLPI